

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**S'est réuni le 24 mai 2017 à 20 heures en séance ordinaire,**

### **Ordre du jour :**

1. Approbation de la séance du 5 avril 2017
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Rapport de commissions
4. Appel à projet « Plan Lumière » du Pays
5. Participation financière des associations aux frais de fonctionnement des locaux et biens communaux
6. Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel
7. Création d'un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
8. Collecte sélective en portes à portes
9. Approbation de devis
10. Divers

---

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 24 mai 2017**

**Sous la présidence de** M. Adrien KIFFEL, Maire,

**Membres présents :** Gérard PIERRON, André SCHAEFFER, Adjoints,  
Michel KAUFMANN, Thomas VOGT, André REGIN, Michel HERZOG, Nathalie DISCHLER, Caroline ANTONI, Véronique DATICHY, René SIEBERING, Rémy FISCHER

**Membres absents excusés :** Emmanuel GOETSCHY qui donne procuration à Thomas VOGT, Nicolas SCHARSCH

### **31/17 Approbation de la séance du 5 avril 2017**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 5 avril 2017 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observations, on passe à la signature du registre.

### **32/17 Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

### **33/17 Rapport de commissions**

**Commission construction** : une demande de permis et une déclaration préalable ont été étudiées. La commission s'est également réunie avec un architecte au sujet du dossier « accessibilité mairie ».

### **34/17 Appel à projet « Plan Lumière » du Pays**

Monsieur René SIEBERING, élu relais transition énergétique, présente les grandes lignes du Plan Lumière du Pays Bruche Mossig Piémont qui consiste en la rénovation du parc d'éclairage public communal pour des raisons économiques, énergétiques et environnementales. La commune pourrait ainsi bénéficier d'un soutien financier du Pays.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de répondre à l'appel à projet « Plan Lumière » du Pays,
- de confier la réalisation de l'audit de notre parc d'éclairage public au Pays en participant à l'audit mutualisé dont une partie des frais sera prise en charge par le Pays,
- d'autoriser Mr le Maire à signer la « convention de prestation de service à titre onéreux » entre la commune et le Pays.

### **35/17 Participation financière des associations aux frais de fonctionnement des locaux et biens communaux**

Monsieur le Maire informe que les charges de fonctionnement liées à l'utilisation gracieuse des bâtiments par les associations pèsent sur le budget communal et propose de demander une participation financière.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander une participation financière au Cercle Sportif St Etienne à hauteur de 20 % des dépenses de fonctionnement. Un état des charges annuel sera établi et Mr le Maire est autorisé à signer la convention qui sera mise en place avec le Club,
- de demander une participation financière annuelle forfaitaire de 2 600 € à l'ASCS pour la participation aux frais d'électricité, OM et eau de la salle des fêtes,
- de demander une participation financière annuelle forfaitaire de 50 € au Club de Gymnastique.
- de demander une participation financière annuelle au Club des Pongistes dont le montant sera arrêté ultérieurement.

### **36/17 Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à des travaux de balayage, arrosage, entretien espaces verts, menus travaux et remplacement du titulaire pendant ses congés annuels.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup>.

La rémunération se fera sur la base de l'échelon 1 de la grille de rémunération du grade d'adjoint technique : indice brut 347, indice majoré 325.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

### **37/17 Création d'un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire informe du départ à la retraite de notre ATSEM et de la nécessité de recruter un nouvel agent pour la prochaine rentrée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent de Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 29.5/35<sup>ème</sup> à compter du 28 août 2017, pour les fonctions de ATSEM.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'échelon 1 de la grille de rémunération du grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe : indice brut 351, indice majoré 328.

### **38/17 Collecte sélective en portes à portes**

Suite au sondage lancé dans le dernier Wolxheim Infos, environ un quart des foyers ont répondu.

Après discussion, le conseil municipal, avec 6 abstentions et 7 voix Pour, décide d'adhérer à la collecte sélective en portes à portes et charge les délégués au Selectom de se renseigner sur la marche à suivre.

### **39/17 Approbation de devis**

- défibrillateur : attendre le complément d'informations,
- chemisage du branchement assainissement à l'école : le conseil municipal approuve le devis n° OP0117057 de AXEO TP pour un montant HT de 5598 €.

### **40/17 Divers**

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- invitation à la fête de l'école et à l'inauguration du nouveau siège du Selectom le 24 juin,
- discussion à propos de la demande faite par les enseignants d'une direction unique pour le RPI. Le conseil municipal n'est pas défavorable.
- le véhicule des pompiers a été restitué par le SDIS,
- plantation des fleurs le samedi 27 mai,
- planning des élections législatives dont le bureau est ouvert de 8 h à 18 h,
- prévoir une réunion de la commission de sécurité,
- discussion à propos du report de la fête des aînés au 10 décembre 2017,

- demande d'élagage des arbres rue des Vergers. Un courrier a été adressé au propriétaire,
- prévoir le renouvellement du bureau de l'Association Foncière,
- prochaine session fixée au 5 juillet 2017.

Monsieur René SIEBERING, rend compte d'une formation qu'il a suivi sur le thème « la Commune et les Associations ».

La séance est levée à 22 h 15

Pour extrait conforme  
A Wolxheim, le 30 mai 2017  
Le Maire  
Adrien KIFFEL